

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique, **M. MICHEL** Robert, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. CRETE** Christophe, **M. CANEPARO** Francis, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BRUNO Laëtitia procuration à **Mme LEROY** Bénédicte,
Mme LUCIANI Yolande procuration à **M. VALENTIN** Pierre,
M. DONATI Bruno procuration à **M. OLIVIERI** Christophe,
Mme LAFAY Valérie procuration à **M. LUPI** Robert,
M. GONCALVES Florian procuration à **M. LANDA** Jean-Claude,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine procuration à **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION 2026 ACCORDEE A MME BARTOLINI ROXANA PAR LA VILLE POUR LES TRAVAUX RELATIF A « L'OPERATION FACADES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025/03/03, en date du 6 mars 2025 relative à « l'opération façade » : mise en place d'un dispositif de subvention pour les travaux de rénovation des façades du centre-ville et abord du monument historique des cinq ponts – règlement d'attribution,

VU l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable enregistrée sous le n°083 049 24 00200, délivrée le 14 octobre 2024 à l'Agence BARTOLINI représentée par Mme BARTOLINI Roxana,

VU le dépôt de la demande de subvention « Opération façade », en date du 30 décembre 2025, déposée Mme BARTOLINI Roxana,

CONSIDERANT :

- Que Mme BARTOLINI Roxana, a obtenu le 14 octobre 2024, une déclaration préalable pour le ravalement des façades de l'immeuble sis 13 Impasse de l'Egalité à Cuers (83390),
- Que le projet se situe dans le périmètre délimité du dispositif d'octroi de subvention pour rénover les façades,
- Que la nature des travaux est dans le cadre d'un ravalement de façade accompagnée d'une restauration (reprise de maçonnerie, ferronnerie, menuiseries, éléments architecturaux etc...) soit une subvention à la hauteur de 50% du montant total H.T. mais plafonnée à 5 000,00 €,
- Que le dossier de demande de subvention respecte les critères d'attribution de la subvention,
- L'avis favorable de la commission d'attribution, en date du 10 mars 2026,

M. DAUMAS – RAPPORTEUR, expose que dans la continuité du mandat précédent, la Ville de Cuers vise à offrir un environnement urbain plus agréable et confortable à ses administrés et de ce fait a souhaité s'engager dans une opération d'aide à la rénovation des façades en complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il est rappelé que cette opération est concentrée sur le secteur du centre-ville et dans les abords du monument historique des Cinq-Ponts pour une durée de trois ans conformément à la délibération du 6 mars 2025.

Le montant de la subvention pour le projet de Mme BARTOLINI Roxana, s'élève à 1 537,45 €.

Cette subvention sera versée à Mme BARTOLINI Roxana selon les modalités du versement visées dans le dossier de subvention à savoir sur présentation d'une facture acquittée.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre-partie.
- **DE VERSER** la subvention à Mme BARTOLINI Roxana pour les travaux « Opération façade » d'un montant de 1 537,45 €.

DIT que la dépense est prévue au chapitre 204 du budget 2026.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,


Frédérique WOZNIAK



Le Maire,


Bernard MOUTTET